

République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Département**

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le 11 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 5 décembre 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

11 décembre 2025

N° délibération

70/11-12-2025 Objet : Renouvellement du bail de chasse du Bois de la Compointe

Vu la résiliation du bail de chasse de l'association des Amis de la Compointe après la campagne 2025-2026

Vu la délibération n°52/11-09-2025 décidant de la mise en adjudication du bail de chasse du Bois de la Compointe

Vu la délibération n°66/30-10-2025 refusant la proposition en dessous de la mise à prix demandée et instituant les nouvelles modalités de location

Vu le procès-verbal de la commission « biens communaux » réunie le 29 novembre 2025 pour l'ouverture des plis,

Monsieur LEFEBVRE Antoine, concerné par le sujet, ne prend pas part au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (12 voix)

- Décide de contracter un bail de chasse au Bois de la Compointe avec Monsieur LEFEBVRE Hubert,

- pour une durée de 9 ans de la campagne de chasse 2026-2027 jusqu'à la fin de la campagne de chasse 2034-2035,
- avec un loyer de 5 000€ revalorisé chaque année au prix du fermage.

<u>Parcelles</u>	<u>Surfaces</u>
o C 1 Le Plat Rietz	1 ha 81 a 10 ca
o C 2 Le Bois de la Compointe	4 ha 73 a 10 ca
o C 4 Le Bois du Carnoy	3 ha 45 a 80 ca
 <i>Total</i>	 <hr/> <i>10 ha 00 a 00 ca</i>

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail de chasse et tous les documents s'y rapportant.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Département**

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le 11 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 5 décembre 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

11 décembre 2025

N° délibération

71/11-12-2025 Objet : Approbation de la convention territoriale globale avec la CAF

En 2021, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais a sollicité les intercommunalités pour conclure sur chacun de leur territoire une Convention Territoriale Globale (CTG). C'est ainsi que la Communauté d'Agglomération du pays de Saint-Omer, les communes du territoire et la CAF ont signé ce nouveau cadre d'intervention, visant à construire un projet de renforcement des services aux familles en cohérence avec le champ de compétences de chacun. Cette convention doit être renouvelée et co-signée par la CAF, la MSA, les communes, le RPC « la croisée des villages », le RPC de la Morinie, le RPI de l'Hermitage, le SIVU de Thérouanne et la CAPSO avant le 31 décembre 2025 et portera sur la période 2026-2030. L'enjeu du renouvellement de cette convention est notamment financier puisqu'il conditionne le maintien des financements en cours pour les offres de service existantes, que ce soit pour la CAPSO, les communes ou tout autre gestionnaire. Au vu des divers financements apportés au territoire dont le montant s'élève à 5 238 444 € (prestations de service et bonus), dont 2 021 318 € au gestionnaire CAPSO, la CAF joue un rôle prépondérant dans la cohésion sociale du territoire. Comme pour les années précédentes, en complément de la CTG, des conventions de financement seront conclues entre la CAF et les gestionnaires de services (CAPSO, communes, centres sociaux...).

La CTG vise à favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elle traite ainsi des domaines de la petite enfance, de la jeunesse, du soutien à la fonction parentale, du logement, de la politique de la ville ou encore de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits (santé, numérique...)

Afin de répondre au mieux aux besoins des habitants, le renouvellement de la CTG repose sur :

- *Une évaluation de la CTG précédente*
- *Une actualisation du diagnostic territorial : offre de service financée, données de l'observatoire petite enfance et de l'agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer, diagnostic du plan local de l'habitat, bilans de la médiation santé, diagnostic des projets sociaux des centres sociaux, données descriptives issues des partenaires...*
- *Et surtout une phase de concertation à l'échelle des bassins de vie permettant de faire émerger les objectifs et enjeux prioritaires du territoire.*

La rédaction de la nouvelle convention formalise les objectifs identifiés collectivement et inclut les projets et dispositifs stabilisés.

Les communes, de par leur action de proximité, la gestion de leur équipement, services et dispositifs, contribuent aux objectifs identifiés dans la CTG.

La convention prévoit une clause d'actualisation pour intégrer les éventuels nouveaux projets portés par les nouvelles équipes municipales et intercommunales suite au renouvellement des mandats de 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- *Approuve les termes de la convention territoriale globale*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ce document ainsi que toutes pièces s'y rapportant.*

*Le Maire
VASSEUR Jean-Paul*



République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Département**

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le 11 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 5 décembre 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

11 décembre 2025

N° délibération

72/11-12-2025 Objet : Attribution d'heures supplémentaires à un adjoint administratif à compter du 01/01/2026

Par délibération n° 44/30-06-2025, le conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS au 31/12/2025,

L'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe recevait une indemnité pour les tâches administratives du CCAS,

Cet adjoint effectuera encore certaines tâches administratives dans le secteur du social au sein de la mairie.-

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'attribuer à cet adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 3 heures supplémentaires hebdomadaires à compter du 01 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de payer 3 heures supplémentaires hebdomadaires à l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 01 janvier 2026.

Le Maire

 VASSEUR Jean-Paul

République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Département**

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le 11 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 5 décembre 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

11 décembre 2025

N° délibération

73/11-12-2025 Objet : Prolongation du contrat de remplacement d'un adjoint technique en arrêt maladie

Vu l'arrêt de travail prolongé d'un adjoint technique territorial, un appel à candidature a été lancé pour le remplacer jusqu'au 31/12/2025,

Il y aurait lieu de renouveler l'agent en contrat car l'adjoint technique est toujours en arrêt maladie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de renouveler le contrat de remplacement de cet adjoint jusqu'au 31/01/2026.

Le Maire

VASSEUR Jean Paul



République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Département**

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le 11 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 5 décembre 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

11 décembre 2025

N° délibération

74/11-12-2025 Objet : Bois : Etat d'assiette 2026

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communal relevant du régime forestier : parcelle 5a, surface de 7.66ha.

La coupe de la parcelle 4c de 2.86 ha prévue en 2026 est reportée en 2030 car la coupe précédente n'est pas commencée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté,*
- *Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2025/2026 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après*
- *Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation*
- *Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après,*

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure :

- Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés, conformément aux articles L214-7, L214-8 ; D214-22 et D214-23 du code forestier.
- Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à l'exploitation.

Mode de délivrance des bois d'affouages : délivrance des bois sur pied, délivrance des bois après façonnage.

- Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :
 - o Monsieur DEMARTHE Grégory
 - o Monsieur RIFFLART Luc
 - o Monsieur LEDUC Bruno
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Département**

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le 11 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 5 décembre 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

11 décembre 2025

N° délibération

75/11-12-2025 Objet : Tarif de vente de bois aux habitants en 2026

En 2026, des arbres et du taillis seront à vendre dans la parcelle 1a au Bois du Parc aux habitants de la commune pour affouage.

Le conseil municipal est donc amené à déterminer les modalités d'attribution des parts de bois aux habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- *de vendre en affouage les arbres et taillis de la parcelle 1a au Bois du Parc selon les tarifs suivants :*
 - o *arbres : 22 € le stère*
 - o *taillis : 15 € le stère*

- *de nommer, à l'unanimité, 3 garants responsables de la bonne organisation des coupes de bois et du comptage des stères :*
 - o *DEMARTHE Grégory, RIFFLART Luc et LEDUC Bruno*

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

Besoin
Levraud

ID : 062-216208272-20251211-75_11_12_2025-DE

Les inscriptions se feront en mairie par groupe de 4 personnes maximum.

Un acompte par groupe sera encaissé correspondant à 50 € par personne dès l'inscription.

L'attribution des parts par tirage au sort.

*Le Maire
VASSEUR Jean-Paul*



République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Département**

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le 11 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 5 décembre 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

11 décembre 2025

N° délibération

76/11-12-2025 Objet : Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais concernant l'Organisation du Temps Scolaire (OTS) pour la rentrée 2026.

Les OTS sont arrêtées pour une durée de 3 ans. La commune doit donc se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de reconduire l'OTS à la rentrée scolaire 2026 soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Département**

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le 11 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 5 décembre 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

11 décembre 2025

N° délibération

77/11-12-2025 Objet : Participation aux charges de scolarité d'un élève dans un établissement de Calais

Vu la délibération du conseil municipal de Calais demandant une contribution financière aux communes dont un élève fréquente un établissement scolaire de Calais pour l'année scolaire 2025-2026,

La ville de Calais demande une contribution à hauteur de 46€ pour les frais de scolarité d'un élève de la commune pour l'année scolaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention

- Considérant qu'une école primaire existe dans la commune,
- Considérant ne pas avoir de justificatifs expliquant cette scolarité à l'extérieur de la commune,
- Refuse de payer à la ville de Calais les 46€ de participation aux frais de scolarité d'un élève dans une école primaire de Calais.



République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Département**

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le 11 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 5 décembre 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

11 décembre 2025

N° délibération

78/11-12-2025 Objet : Mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de boxe anglaise

Une association de Fauquembergues demande pour occuper la salle des fêtes les lundis soir afin de donner des cours de boxe anglaise et de capoeira.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention

- Accepte de mettre à disposition de l'association « l'Egide » la salle des fêtes le lundi soir afin de donner des cours de boxe anglaise et de capoeira.
- Demande une participation de 25€ par mois,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation des locaux avec l'association « l'Egide ».



République Française

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Département**

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-cinq le 11 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 5 décembre 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Marie-Claude (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

11 décembre 2025

N° délibération

79/11-12-2025 Objet : Achat de cadeaux pour le concours d'illuminations de Noël

Comme chaque année un concours d'illuminations de Noël est organisé, il y aurait donc lieu de choisir les cadeaux offerts aux participants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise l'achat d'une carte cadeaux de 30€, 20€ et 10€ aux 3 premiers gagnants du concours des illuminations de Noël et une bouteille de pétillant aux autres participants.

Le Maire

VASSEUR Jean-Paul



